



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019

Date de convocation : 5 Novembre 2019

Étaient présents : MM. DUBOIS Pierre, MAUBOUSSIN Rémy, Mme RIVOL Fabienne, BOULARD Christelle, RAYNAUD Magali, Adjointes ; MM. BONSERGENT Damien & BERTHO Yves
Formant la majorité des membres en exercice

Absents et excusés : Mmes BRESTEAU Aude (pouvoir à Mme Rivol), CERVellini Chantal (pouvoir à M. Bertho), DEGROUAS Marie-Jeanne & M. ROBIN Olivier

Absent : M. MONGUILLON Julien

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 18h30 dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Magali RAYNAUD, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- * Orientations budgétaires 2020
- * Photocopieur école
- * Mise à jour des adresses suite au déploiement de la fibre
- * Affaires et questions diverses (infos gendarmerie, vœux du Maire, RP 2020)

1/ Orientations budgétaires 2020

Dépenses d'investissement inscrites au budget 2019 et non réalisées :

- aire de jeux n°2 - cour de l'école : 19000 €
- création d'une voie nouvelle derrière le cimetière : 113000 €

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2020, le projet est susceptible d'être éligible

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Dossier n° 1 : Opération cœur de village : création d'une voie nouvelle

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	71 843.00 €
DETR	17 961.00 €
TOTAL	89 804.00 € HT

Le conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2020

- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Prévisions 2020 : panneau lumineux, acquisition foncière, réfection de voirie (vc n°5) ; voir pour l'installation de bancs dans le vestiaire de la salle polyvalente

2/ Photocopieur de l'école

M. le Maire fait part de la demande de la directrice de l'école d'avoir un photocopieur qui fait des impressions couleur ;

Le photocopieur actuel (de décembre 2017 ne fait que les copies noires) un contact sera pris auprès de Desk Koden pour une nouvelle proposition.

3/ Mise à jour des adresses suite au déploiement de la fibre

M. le Maire rappelle que suite au déploiement de la fibre, la commune a dû revoir les adresses qui n'étaient pas normalisées (un n°, une rue ou lieu-dit). Lors d'un premier état des lieux, certaines ont été oubliées ; il convient de régulariser l'ensemble de ces adresses pour qu'elles soient conformes avec La Poste et le service des impôts fonciers.

D'autre part, il convient de diffuser cette information à tous les administrés concernés.

Un courrier sera transmis aux administrés ;

De plus, une communication, via un flash infos de fin d'année, sera intégrée.

4/Affaires diverses

Recensement de la population 2020 : rémunération de l'agent recenseur :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- le Recensement de la Population 2020 se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.
- que Mme Marie-Christine RAYNAUD a été nommée coordonnateur communal ;
- que dans sa séance du 4 octobre, Mlle Juliette DESLIS, a été choisie en qualité d'agent recenseur.

Il invite le conseil municipal à définir sa rémunération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le salaire brut de l'agent recenseur à 1500 €

Les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget communal 2020.

DM n°2 BP 2019:

Vu le projet d'acquisition de matériel informatique,

Vu la possibilité de mettre à disposition un ordinateur portable à la mairie pour le recensement de la population par internet, M. le Maire propose de valider cette dépense sur le budget 2019 ; Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications de crédits suivantes :

Objet	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Matériel informatique	art.D2313-16 :2.600 €	art.D2183-91 :2.600 €

Courrier du Foyer Socioéducatif du Collège André Pioger :

M. le Maire donne lecture du courrier du FSE du collège André Pioger sollicitant les communes pour une subvention pour l'organisation des voyages et des sorties pédagogiques pour l'ensemble des élèves. 13 enfants de Lavardin sont scolarisés au Collège.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une participation de 20€ par élève, soit une subvention de 260 €

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits à l'article 6574 du budget communal 2019.

PLUi :

M. le Maire donne lecture du mail de M. Gilles Fortier, chargé de mission à la 4CPS concernant le nombre des nouvelles constructions dans le PLUi pour les 15 prochaines années. La prévision est de 37 nouvelles constructions.

Après débat, les membres du CM sont favorables à cette proposition et demandent que les zones ZAU soient maintenues dans le futur PLUi.

Un courrier sera transmis à la 4CPS pour ces précisions.

Déclassement d'une partie d'une voie communale:

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 avril 2019 où la commune accepte la cession d'une partie de la voie communale n° 5 dite de « L'Envaserie » donnant l'accès à la propriété sise à « La Béâtisserie » au prix de 2.75€/m²

Vu que les conditions de desserte et de circulation ne s'en trouvent pas impactées, le déclassement de la voie communale n°5 est possible par simple décision du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de déclasser une partie de la voie communale n°5 dite de « L'Envaserie »

Et charge l'étude de Mes GAGNEBIEN & GALLIEN, notaires à La Milesse des démarches relatives à cette cession.

Les frais de bornage et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Communication :

M. le Maire précise qu'il n'y aura pas de bulletin communal en janvier 2020. Toutefois, il convient de communiquer sur plusieurs sujets. M. le Maire propose d'établir 1 flash infos, format A4 recto-verso, qui sera distribué par La Poste courant décembre.

Les sujets traités sont :

- message de la Gendarmerie sur la recrudescence des vols par ruse au préjudice de personnes vulnérables ;
- Recensement de la population : carte de l'agent recenseur qui passera dans chaque foyer ;
- date de la cérémonie des vœux ;
- date de fermeture du secrétariat ;
- message sur les adresses normalisées
- dates de retrait des sacs poubelles

Rencontre avec les associations :

M. le Maire propose de rencontrer les associations communales avant le prochain budget afin de fixer le montant des subventions allouées.

La rencontre est prévue le vendredi 7 février 2020 à partir de 17h. Chaque association sera informée par mail de ce rendez-vous.

Prochains Conseils Municipaux :

- Jeudi 16 janvier 2020 à 18h30 ;
- Vendredi 21 février 2020 à 18h 30 (vote du budget)

Tour de table des Elus :

M. Mauboussin informe que des incivilités sont de plus en plus fréquentes aux vestiaires, à la cantine (feu dans une poubelle, poignée de la porte d'entrée, dégradation de la poubelle et du cendrier extérieur). Concernant les vestiaires, un devis sera demandé pour l'installation de grilles aux 3 fenêtres. Ces incivilités ont été notifiées à la Gendarmerie. A l'école, l'alarme s'est déclenchée sans raison, de même, un agent a eu des difficultés à la désactiver. Contact sera pris avec SOS Sécurité pour une vérification du matériel.

M. Bertho rappelle la conférence proposée par Grain de Sable et Sarthe Nature Environnement sur le papillon le vendredi 22 novembre à 20 h à la salle polyvalente. (M. Mauboussin s'excuse de ne pouvoir assister ; de même que Mme Rivol qui travaille).

Mme Raynaud fait un point sur les effectifs du RPI. Sont prévus 97 élèves pour la rentrée 2020/21. La commune doit rester vigilante sur une possible fermeture. A noter, que sur l'année scolaire, 10% des élèves sont suivis par des rased.

M. Bonsergent a contacté 1 société de distributeur de pains (société icibaguettes.com) ; un projet sur la commune pourrait les intéresser.

Séance levée 20 h 45